

VILLE  
D'HENDAYE



HENDAIAKO

HERRIKO  
ETXEA

**OBJET : RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**REF. : KE.RS - 334.2017**

---

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se tiendra en Mairie :

**le Lundi 19 juin 2017 à 18 h 30.**

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.



*Le Maire*  
*Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques*

*Kotte ECENARRO*

PJ /    Ordre du jour  
          Rapports  
          2 Annexes



# CONSEIL MUNICIPAL HERRIKO KONTSEILUA

Séance du Lundi 19 Juin 2017 à 18h30

2017ko ekainaren 19ko bilkura - 18:30

## ORDRE DU JOUR - GAI-ZERRENDA

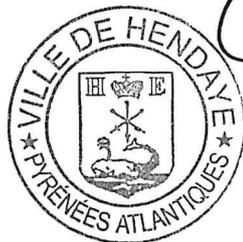
### I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2017

2017ko MAIATZAREN 17ko HERRIKO KONTSEILUAREN AKTA ONARTZEA

### II – DELIBERATIONS – DELIBEROAK

<i>Rapporteur – Txostengilea :</i> M. Kotte ECENARRO jauna	068.2017	Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal Auzapezak Herriko Kontseiluak emandako ahalmen ordezkari-tasaz hartu dituen erabakiak
<i>Rapporteur – Txostengilea :</i> M. Frédéric TRANCHE jauna	069.2017	Hendaye Commerce et Développement : Compte-rendu d'activité 2016 et Compte Administratif 2016 / Hendaia Merkataritza eta Garapena: 2016ko aktibitate txostena eta kontu administratiboa
	070.2017	Délégation de Service Public pour lots de plage – attributions Zerbitzu publiko delegazioa hondartza-loteentzat - Emateak
<i>Rapporteur – Txostengilea :</i> M. Richard IRAZUSTA jauna	071.2017	Protection fonctionnelle suite à plainte Salaketa ondoko geriza funtzionala
	072.2017	Modification du temps de travail d'un emploi Lanpostu baten lan denboraren aldaketa
	073.2017	Tableau des effectifs permanents 2017 – N° 3 2017ko lanpostu iraunkorren 3. zerrenda
	074.2017	Mise à disposition / Langile baten uztea Euskal Hirigune Elkargoari
<i>Rapporteur – Txostengilea :</i> M. Jean-Michel ARRUABARRENA jauna	075.2017	Ouverture et tarification "Accueil Ados Plage" – Été 2017 "Nerabeentzako Hondartza Bilgunea" – 2017ko udarako irekitzea eta prezioak
<i>Rapporteur – Txostengilea :</i> Mme Chantal KEHRIG-COTTENÇON anderea	076.2017	Projet d'extension du gymnase d'Irandatz 2 : construction d'une salle de réception et d'un porche couvert / Irandatz 2 gimnasioaren handitze proiektua: ospakizun gela eta atari estali baten eraikuntza
	077.2017	Projet d'aménagement de la ferme Larretxea Larretxea baserriaren antolatze proiektua
	078.2017	Vente d'un terrain : rue Zaldi / Lur zati baten salmenta Zaldi karrikan

*Le Maire, Auzapeza,  
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,  
Pirinio Atlantikoetako Departamenduko Kontseilaria  
Kotte ECENARRO*



AFFICHAGE MAIRIE – Herriko Etxean bistaratu

Le - Data : 12.06.2017

*Le Maire, Auzapeza,*

*Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,*

*Pirinio Atlantikoetako Departamenduko Kontseilaria*



**Mairie d'HENDAYE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du Lundi 19 juin 2017  
18 h 30**

<b>DÉCISION</b>
. Adopté UNANIMITÉ _____ Abstentions
_____
_____
. Adopté MAJORITÉ _____ Votes CONTRE
_____
_____
_____ Abstentions
_____

**RAPPORT**

**OBJET :** COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE  
**RAPPORTEUR :** M. Kotte ECENARRO  
**N° :** 068.2017

- En application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibérations du Conseil Municipal des 28 avril 2014 et 7 janvier 2015 :

032.2017	Travaux de réparation de surface du boulevard de la mer - Phase 1 - 2012 - (Revêtements) - Marché passé avec l'entreprise BTPS Pays Basque Adour	49 925,00 € HT
033.2017	Association Surf Casting - Avenant n° 1 à la convention d'occupation de locaux	/
034.2017	Transformation du logement de fonction du Fronton Daniel UGARTE en local associatif - lot 8 : peinture intérieure - ravalement - Marché passé avec la SAS PPM PEINTURES	7 793,50 € HT
035.2017	Transformation du logement de fonction du Fronton Daniel UGARTE en local associatif - lot 7 : électricité - Marché passé avec la SARL LEMAIRE	6 268,60 € HT
036.2017	Transformation du logement de fonction du Fronton Daniel UGARTE en local associatif - lot 6 : plomberie - chauffage - VMC - Marché passé avec la Société EIFFAGE ENERGIE THERMIE SUD OUEST	4 998,95 € HT
037.2017	Transformation du logement de fonction du Fronton Daniel UGARTE en local associatif - lot 4 : menuiserie bois - Marché passé avec la Société JOSEPH ETCHEVERRY ET FILS	1 757,00 € HT
038.2047	Transformation du logement de fonction du Fronton Daniel UGARTE en local associatif - lot 3 : plâtrerie - faux plafond, lot 5 : carrelage, faïence - Marché passé avec la Société DE CAMPOS Pablo	Lot 3 : 4 861,66 € HT Lot 5 : 6 844,90 € HT
039.2017	Transformation du logement de fonction du Fronton Daniel UGARTE en local associatif - lot 1 : VRD - démolition - gros œuvre - Marché passé avec la Société MOUHICA JB SAS	13 359,04 € HF
040.2017	Port de Plaisance - Remplacement des pannes L et M - Lot n° 1 pontons - Marché de travaux passé avec la Société METALU INDUSTRIES INTERNATIONAL	226 770,00 € HT
041.2017	Port de Plaisance - Remplacement des pannes L et M - Lot n° 2 bornes électriques et potelets de distribution d'eau - Marché de travaux passé avec la Société SDEL RÉSEAUX AQUITAINE	50 336,00 € HT
042.2017	Autoport - Centre d'Accueil - convention d'occupation de bureau avec la SCIC INTERSTICES SUD AQUITAINE	/

- Renonciations à l'exercice du droit de préemption de la commune sur 23 mutations foncières pour un montant global de 6 085 750,00 €.

### MARCHÉS PASSÉS SUR DÉLÉGATION ARTICLE L2122-22 DU CGCT

(Fournitures et Services < à 209 000 € et Travaux < à 1 000 000 € HT)

IDENTIFICATION	DÉSIGNATION DU LOT CONCERNÉ	TITULAIRE	MONTANT € H.T.	DATE NOTIFICATION
Travaux de réparation de surface du boulevard de la mer - Phase 1 - 2012 - revêtements	LOT UNIQUE	BTPS PAYS BASQUE ADOUR	49 925,00	18/05/2017
Transformation du logement de fonction du fronton Daniel UGARTE en local associatif	LOT 1 VRD - DÉMOLITION - GROS ŒUVRE	MOUHICA JB	13 359,04	22/05/2017
Port de Plaisance : remplacement des pannes L et M	LOT 3 PLÂTERIE-FAUX PLAFOND	DE CAMPOS PABLO	4 861,66	22/05/2017
	LOT 5 CARRELAGE - FAÏENCE	DE CAMPOS PABLO	6 844,90	22/05/2017
	LOT 4 MENUISERIE BOIS	JOSEPH ETCHEVERRY ET FILS	1 757,00	22/05/2017
	LOT 6 PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VMC	EIFFAGE ENERGIE THERMIE SUD OUEST	4 998,95	22/05/2017
	LOT 7 ÉLECTRICITÉ	LEMAIRE	6 268,60	22/05/2017
	LOT 8 PEINTURE INTÉRIEURE - RAVALEMENT	PPM PEINTURES	7 793,50	22/05/2017
	LOT 1 PONTONS	METALU INDUSTRIES INTERNATIONAL	226 770,00	29/05/2017
	LOT 2 BORNES ÉLECTRIQUES ET POTELETS DE DISTRIBUTION D'EAU	SDEL RÉSEAUX AQUITAINE	50 336,00	29/05/2017

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du Lundi 19 juin 2017  
18 h 30**

**DÉCISION**

. Adopté UNANIMITÉ  
\_\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ  
\_\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

**OBJET :** OFFICE DU TOURISME : COMPTE RENDU ACTIVITÉ ET COMPTE ADMINISTRATIF 2016  
**RAPPORTEUR :** M. Frédéric TRANCHE  
**N° :** 069.2017

Je vous invite à prendre connaissance du compte rendu d'activité et du compte administratif 2016 de l'EPIC Hendaye Tourisme & Commerce.

Avec un effectif de 17 salariés permanents et 1.36 M€ de budget fonctionnement, dont 58 % d'autofinancement, l'EPIC a effectué, en 2016, la dernière année de son plan marketing.

- Office de Tourisme :
  - 101.000 visiteurs accueillis (+ 5,8 % vs 2015),
  - suivi de la collecte de la taxe de séjour (291.489 € en 2016),
  - actions de communication à Bordeaux, Toulouse, Tours, Pau, Nantes, plus relations avec la presse et la refonte du site a généré 271.000 visiteurs sur le Web,
  - évolution de la charte graphique de la structure et refonte du site Internet [www.hendaye-tourisme.fr](http://www.hendaye-tourisme.fr) (241.609 visiteurs uniques),
  - commercialisation de produits groupes et individuels (155.000 € de chiffres d'affaires),
  - éditions de guides des hébergements, guides des services, guides d'accueil, etc.
- Événementiel :
  - nombreuses animations organisées sur l'année, parmi lesquelles le FILMAR, Hendaye fête le Printemps, la fête de la glisse, les marchés nocturnes en été ou les journées du Patrimoine,
  - l'EPIC se concentre aussi sur les manifestations à destination des familles qui constituent son cœur de cible : semaines des enfants à Pâques et Toussaint ; rendez-vous hebdomadaires pour les familles en été : concours de châteaux de sable, cours de zumba sur la plage, concerts, sculptures de ballons, etc.
- Office de Commerce :

Les actions se sont concentrées autour de plusieurs thématiques :

  - la commercialisation de l'offre, avec les chèques cadeaux,
  - l'animation : Hendaye fête le goût avec 12 restaurateurs, festivités de Noël (manèges et piste de ski), fête des mères, braderies, opération Saint-Valentin), etc.,
  - l'accompagnement des porteurs de projet,
  - la communication sur le site et la page Facebook qui a mis en avant 47 commerces.

• Château Observatoire Abbadia :

- la fréquentation du lieu progresse pour atteindre 53.000 visiteurs,
- le pavillon d'accueil a ouvert en juillet 2016,
- 27 rendez-vous culturels ont été proposés au public tout au long de l'année : concerts, ateliers pour les enfants, partenariat avec des privés,
- développement de la gamme des produits proposés dans la boutique,
- mise en place d'une visite prestige de 2 heures et ouverture d'un espace bar en été.

Le Compte Administratif pour l'exercice 2016 est arrêté avec 1.224.621 € de dépenses d'exploitation et 453.082 € de dépenses d'investissement. Ces dernières dépenses concernent les travaux de construction du bâtiment d'accueil du château.

Les charges du personnel représentent 673.742,10 €, les frais divers de communication 83.120,64 €, les honoraires versés à différents intervenants extérieurs (comptable, graphiste, informaticien, spectacles, etc.) s'élèvent à 95.770.40 €.

Les recettes d'exploitation atteignent 1.362.354 € et bénéficient d'un report de 2015 de 178.715 €.

La subvention communale s'est élevée à 281.030 €, la taxe de séjour a rapporté 291.489 € et les divers droits d'entrée 293.146 €.

**Mairie d'Hendaye**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du Lundi 19 juin 2017  
18 h 30**

**DÉCISION**

. Adopté UNANIMITÉ  
\_\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ  
\_\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

**OBJET :** DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LOTS DE PLAGE - ATTRIBUTIONS  
**RAPPORTEUR :** M. Frédéric TRANCHE  
**N° :** 070.2017

Par délibération du Conseil Municipal du 25/10/2016, vous avez décidé de lancer la procédure de Délégation de Service Public concernant l'occupation de la plage par différentes activités de commerces saisonniers, de loueurs de tentes, de parasols et de clubs de plage pour les années 2017 à 2020.

La publicité réglementaire ayant été réalisée, la Commission d'appel d'offres et de Délégation de Service Public s'est réunie le 27 mars 2017 pour examiner les différentes candidatures.

La Commission ayant retenu les personnes ou les sociétés qui avaient présenté une offre recevable, Monsieur le Maire a engagé des discussions avec elles, et propose au Conseil Municipal de retenir les candidats suivants :

- SUR LA PLAGE :
  - Clubs de plages :
    - Mme. Jackie BONNIEU-DEVALUEZ - Club « Mickey »,
    - M. Maurice FIOL - Club « Neptune ».
  - Loueurs de tentes :
    - M. Jean-Pierre BISCAY et Mme. Jackie BONNIEU-DEVALUEZ (tentes GURIA),
    - M. Patrick SISTIAGA (tentes POLOBERT).

Par ailleurs, la commune installera également une activité de centre de loisirs pour adolescents sur un espace situé entre les clubs Mickey et Neptune, animé et encadré par du personnel communal.

Ces différents bénéficiaires ont une autorisation délivrée dans le cadre de la Délégation de Service Public pour une durée de quatre ans, soit pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020.

Les installations situées sur la plage devront être démontées impérativement au plus tard le 30 septembre de chaque année.

Je vous propose :

- d'autoriser les commerces susvisés à exercer leurs activités sur la plage, en respectant le cahier des charges de la concession,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'Occupation du Domaine Public avec chaque occupant.

**Mairie d'HENDAYE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du Lundi 19 juin 2017  
18 h 30**

**DÉCISION**

. Adopté UNANIMITÉ  
\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ  
\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

**OBJET :** PROTECTION FONCTIONNELLE SUITE À PLAINTE  
**RAPPORTEUR :** M. Richard IRAZUSTA  
**N° :** 071.2017

Le 17 juillet 2014, Messieurs DUVAL David, LECHEVALLIER Mathias A.S.V.P. titulaires et Monsieur TELLECHEA Thomas, A.S.V.P. auxiliaire, exerçaient leur mission de contrôle du stationnement payant avenue des mimosas.

3 personnes dans un véhicule les ont agressés par des insultes violentes et des menaces de coups avec jet de bouteille d'eau en plastique pour l'un d'entre eux.

Le relevé d'immatriculation du véhicule concerné a permis d'identifier les auteurs qui seront convoqués au Tribunal Correctionnel de Bayonne le 26 octobre 2017 pour faits délictueux.

Les agents communaux concernés demandent la protection fonctionnelle de la commune car ils sont convoqués à cette même audience pour y être entendus en qualité de victime.

Je vous propose :

- d'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur DUVAL David, Monsieur LECHEVALLIER Mathias et Monsieur TELLECHEA Thomas.

-----  
**MAIRIE D'HENDAYÉ**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du Lundi 19 juin 2017  
18 h 30**

**DÉCISION**

. Adopté UNANIMITÉ  
\_\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ  
\_\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

**OBJET :** MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI  
**RAPPORTEUR :** M. Richard IRAZUSTA  
**N° :** 072.2017

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique (agent d'entretien et d'accueil) permanent à temps non complet (30 h par semaine) afin de renforcer le Service Culturel de Mendi-Zolan.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal décide :

- la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 d'un emploi permanent à temps non complet (30 h par semaine) d'adjoint technique (agent d'entretien et d'accueil)
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique (agent d'entretien et d'accueil)

et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**MAIRIE D'HENDAYE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du Lundi 19 juin 2017  
18 h 30**

**DÉCISION**

. Adopté UNANIMITÉ  
\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ  
\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

**OBJET :** TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS 2017 - N° 3  
**RAPPORTEUR :** M. Richard IRAZUSTA  
**N° :** 073.2017

Compte tenu de l'évolution de l'organisation des services, il vous est proposé de créer des postes relatifs aux avancements de grade des catégories B et C au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Création des postes suivants, à temps complet :

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017

Filière Administrative :

- 5 postes d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe

Filière Sociale :

- 2 postes d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe

Filière Culturelle :

- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 1<sup>ère</sup> classe

Filière Animation :

- 2 postes d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe

Filière Technique :

- 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 8 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes d'agent de maîtrise principal

Fermeture des postes suivants, à temps complet :

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017

Filière Administrative :

- 4 postes d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint administratif

Filière Sociale :

- 2 postes d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe

Filière Culturelle :

- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe

Filière Technique :

- 1 poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes d'agent de maîtrise
- 6 postes d'adjoint technique
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 32 h par semaine

Filière Animation :

- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés seront inscrits au budget de l'exercice.

## **MAIRIE D'HENDAYE**

### **CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du Lundi 19 juin 2017  
18 h 30**

#### **DÉCISION**

. Adopté UNANIMITÉ  
\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ  
\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_ Abstentions

## **RAPPORT**

**OBJET :** MISE À DISPOSITION  
**RAPPORTEUR :** M. Richard IRAZUSTA  
**N° :** 074.2017

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant :

- La nécessité de renforcer les moyens techniques de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à la suite du transfert du service des ordures ménagères,
- La possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la commune d'Hendaye.

Le Maire propose au Conseil Municipal de signer avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB), une convention de mise à disposition d'un adjoint technique de la commune d'Hendaye auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

Le projet de convention sera soumis à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire, par la commune d'Hendaye. L'accord écrit de l'agent mis à disposition y sera annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge le Maire de signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel à la CAPB.

**MAIRIE D'HENDAYÉ**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du Lundi 19 juin 2017  
18 h 30**

**DÉCISION**

. Adopté UNANIMITÉ  
\_\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ  
\_\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

**OBJET :** OUVERTURE ET TARIFICATION « ACCUEIL ADOS PLAGE » - ÉTÉ 2017  
**RAPPORTEUR :** M. Jean Michel ARRUABARRENA  
**N° :** 075.2017

Du 11 juillet au 26 août 2017, un accueil pour adolescents (14 - 17 ans) sera ouvert sur la plage et proposera des activités de 14 h 30 à 18 h 30.

L'encadrement sera assuré par trois animateurs municipaux pour l'accueil maximal autorisé de 36 jeunes.

Tout participant fréquentant cette structure librement acquittera un droit d'accès de 10 € par mois.

Je vous propose :

- d'autoriser la mise en place de cet accueil pour adolescents plage pour l'été 2017,
- d'adopter le tarif de 10 € par mois et par jeune.

**MAIRIE D'HENDAYÉ**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du Lundi 19 juin 2017  
18 h 30**

**DÉCISION**

. Adopté UNANIMITÉ  
\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ  
\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

**OBJET :** PROJET D'EXTENSION DU GYMNASE D'IRANDATZ 2 : CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE RÉCEPTION ET D'UN PORCHE COUVERT  
**RAPPORTEUR :** Mme. Chantal KEHRIG-COTTENÇON  
**N° :** 076.2017

Par décision du 02 mars 2017, un marché de maîtrise d'œuvre est passé avec Monsieur Alain HOARAU, architecte à Hendaye, pour l'aménagement d'un local de réception au gymnase d'Irandatz.

L'avant-projet détaillé (APD) dressé par Monsieur HOARAU reprend les éléments du programme, et y intègre les prestations du programme et de l'avant-projet sommaire (APS) remis précédemment.

L'estimation de l'architecte confirme l'enveloppe financière affectée aux travaux dans le marché de maîtrise d'œuvre soit 150 000 euros hors taxes.

Je vous propose donc :

- d'approuver l'avant-projet détaillé (APD) pour la construction d'une salle de réception et d'un porche couvert.
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis de construire ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises sur la base d'une procédure adaptée selon l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 du code des Marchés Publics (MAPA), et à signer les marchés de travaux et toutes les pièces s'y rapportant,
- de solliciter l'état, les collectivités territoriales et les différents organismes pour obtenir toutes aides et subventions.

**MAIRIE D'HENDAYE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du Lundi 19 juin 2017  
18 h 30**

**DÉCISION**

. Adopté UNANIMITÉ  
\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ  
\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

**OBJET :** PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA FERME LARRETXEА  
**RAPPORTEUR :** Mme. Chantal KEHRIG-COTTENÇON  
**N° :** 077.2017

Par délibération du 17 mai 2017, nous avons approuvé le principe de travaux de transformation en centre de ressources du territoire de la ferme LARRETXEА au domaine Abbadia à Hendaye.

Par cette même délibération, nous avons également approuvé la demande de subvention à hauteur de 30 % du montant des dépenses auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, ainsi que tout document s'y rapportant.

L'avant-projet sommaire (APS) dressé par Monsieur ECHEVERRIA Jean-Pierre, architecte à Hendaye, reprend les éléments du programme concernant le projet de rénovation partielle de la ferme Larretxea, avec une estimation des travaux s'élevant à 88 470.57 euros hors taxes.

Cette valeur est conforme à l'enveloppe financière affectée aux travaux dans le marché de maîtrise d'œuvre soit 90 000 euros hors taxes.

Je vous propose donc :

- d'approuver l'avant-projet sommaire (APS) pour les travaux de rénovation partielle de la ferme Larretxea,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis de construire ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du Lundi 19 juin 2017  
18 h 30**

**DÉCISION**

. Adopté UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

\_\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

**OBJET :** VENTE D'UN TERRAIN : RUE ZALDI  
**RAPPORTEUR :** Mme. Chantal KEHRIG-COTTENÇON  
**N° :** 078.2017

La commune est propriétaire d'un terrain cadastré AD 1162 non constructible situé rue Zaldi.

Monsieur Raphaël GRENO et Madame Marie-Eugénie PERUARENA, propriétaires riverains, ont sollicité la commune pour acheter une partie de la parcelle concernée afin d'étendre leur jardin riverain.

Considérant le plan de division dressé le 10/05/2017 par Madame Isabelle MONEDERO, géomètre-expert, en vue d'établir le document d'arpentage.

La commune pourrait détacher une parcelle de 72 m<sup>2</sup>, cadastrée AD 1162 P, pour la céder au demandeur sans créer de gêne pour le fonctionnement du service public.

Le Service du Domaine a été consulté et a estimé la valeur du terrain à 50 €/m<sup>2</sup>.

Je vous propose :

- d'autoriser la cession à Monsieur et à Madame PERUARENA d'une parcelle de 72 m<sup>2</sup> au prix de 50 € le m<sup>2</sup>,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte translatif de propriété et tout document s'y rapportant.